



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les moyens de la rentrée 2025

Enseignement privé sous contrat

Programme 139

Direction des affaires financières
29 janvier 2025

Sommaire

Les moyens de la rentrée 2025 **Programme 139**

- 1. Rappel du contexte budgétaire**
- 2. Les constats statistiques de la rentrée 2024**
- 3. Le détail du schéma d'emplois arbitré**

1. Rappel du contexte budgétaire

- Schéma d'emplois prévisionnel pour 2025 prévoit :
 - ❑ **Une réduction de -60 emplois** du premier et du second degrés
- Ce schéma comprend des mesures nouvelles, par parité avec l'enseignement public, en faveur de besoins éducatifs particuliers (ULIS, plan autisme,...: +19 ETP), de la création d'Ulis (+50 ETP) et de l'accompagnement renforcé en 4^e/3^e (104 ETP).
- Hors masse salariale, la loi de finances prévoit par ailleurs des moyens permettant la revalorisation des 18 taux du forfait d'externat auxquels correspondent les formations du second degré, avec une revalorisation importante pour les formations professionnelles, le renouvellement de manuels scolaires en français, mathématiques et langue vivante étrangère en 6^{ème}.

Sommaire

Les moyens de la rentrée 2025 Programme 139

1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2025
2. Les constats statistiques de la rentrée 2024
3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

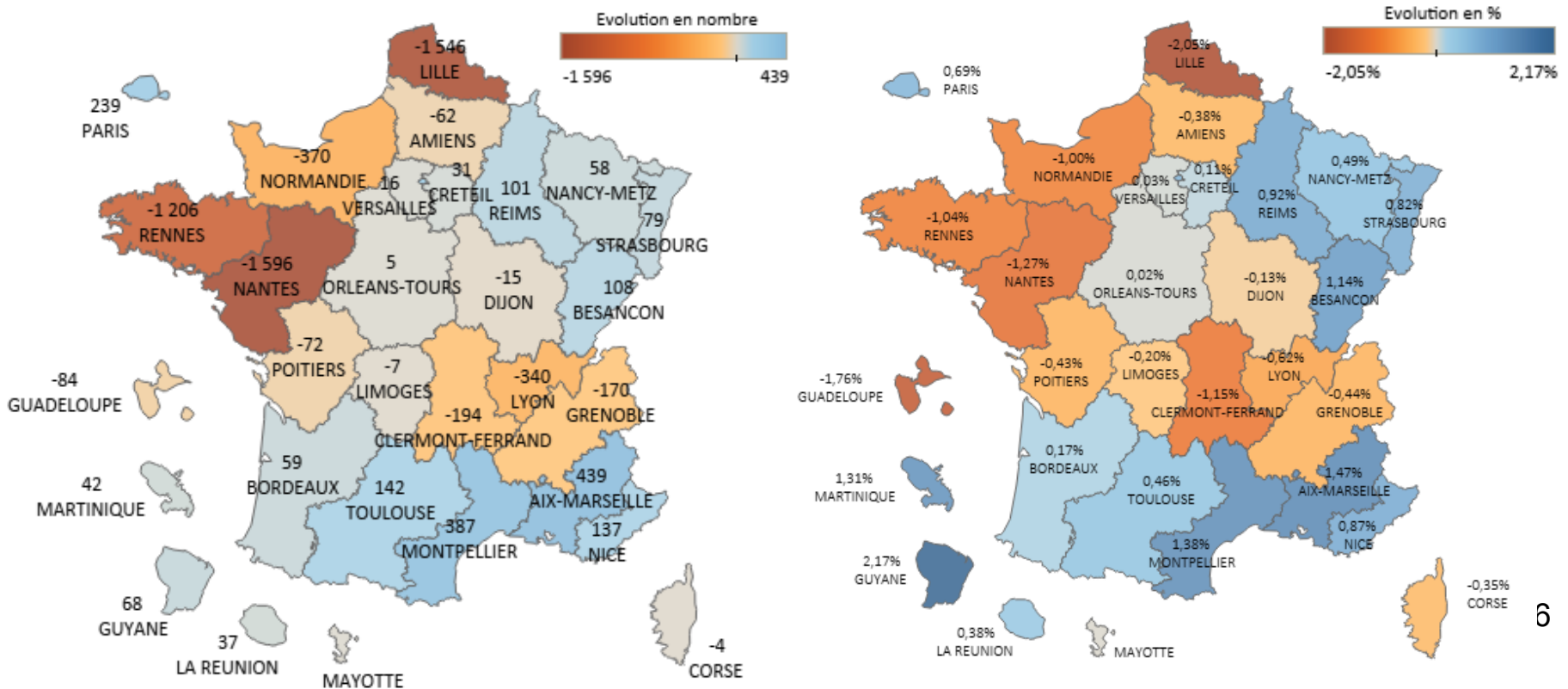
2. Les constats statistiques de la rentrée 2024

- Selon les statistiques DEPP du constat de rentrée 2024 (Métropole + 5 DOM), l'enseignement privé sous contrat (hors IME) scolarise 843 925 élèves dans le premier degré et 1 249 561 élèves dans le second, soit **un total de 2 093 486 d'élèves**.
- **Les effectifs sont quasi stables** par rapport au constat de rentrée précédent (-0,20 % soit -3 952 élèves), avec en parallèle une baisse plus prononcée dans le public (-1 % soit -95 717 élèves).
- Les effectifs de l'enseignement privé sous contrat représentent environ **20% des effectifs du public** et **17%** des effectifs totaux scolarisés.
- **Environ 96%** des effectifs de l'enseignement privé sous contrat constatés à la rentrée sont rattachés au réseau d'**enseignement catholique**.

2. Les constats statistiques de la rentrée 2024

- Le nombre d'élèves du 1^{er} degré baisse légèrement - 0,44% (- 3 718 élèves) par rapport à 2023. Le préélémentaire augmente de + 0,9% et l'élémentaire baisse de -1,11%.

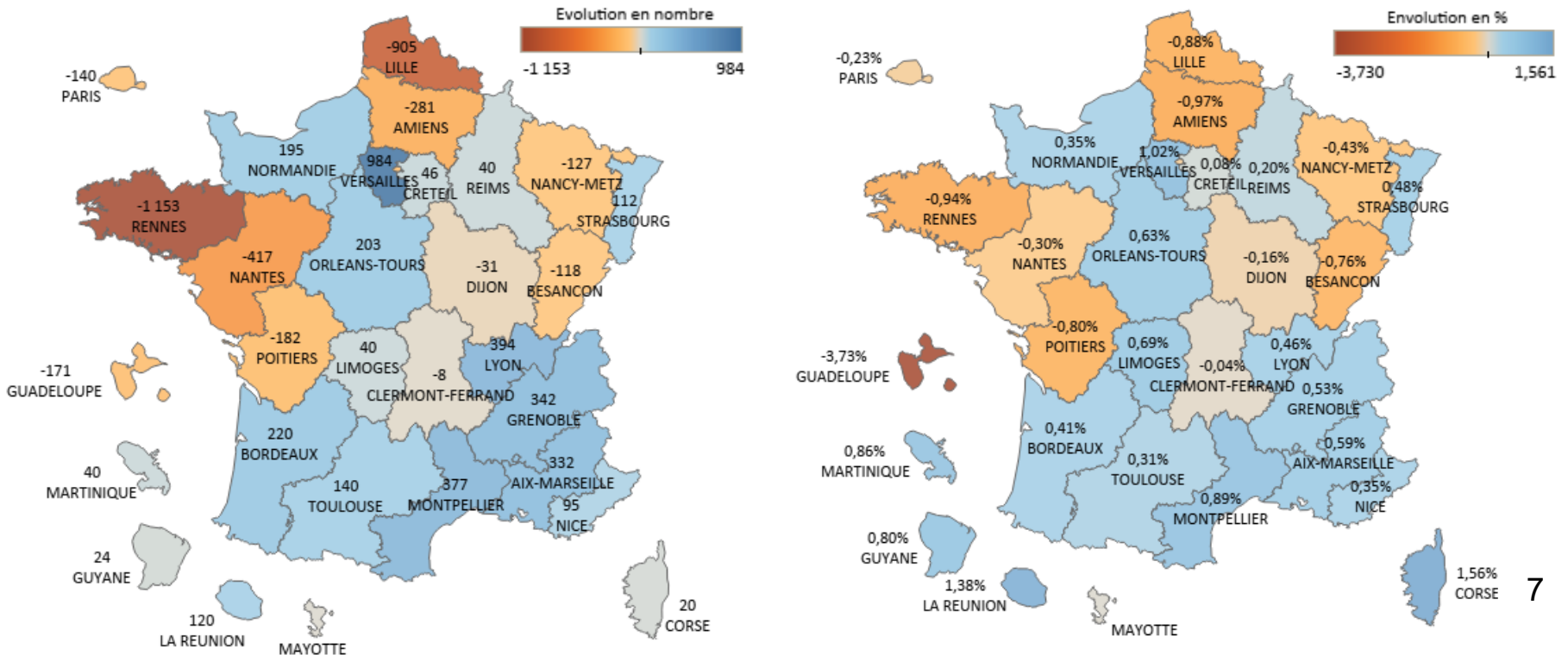
1er degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2023 et 2024



2. Les constats statistiques de la rentrée 2024

- Le nombre d'élèves dans le 2nd degré est stable : - 0,02% (- 234 élèves) par rapport à 2023. Cependant on constate une baisse au lycée GT (- 3 239 élèves) et une hausse au lycée PRO (+ 2 575 élèves). Les effectifs au collège et en post bac sont stables.

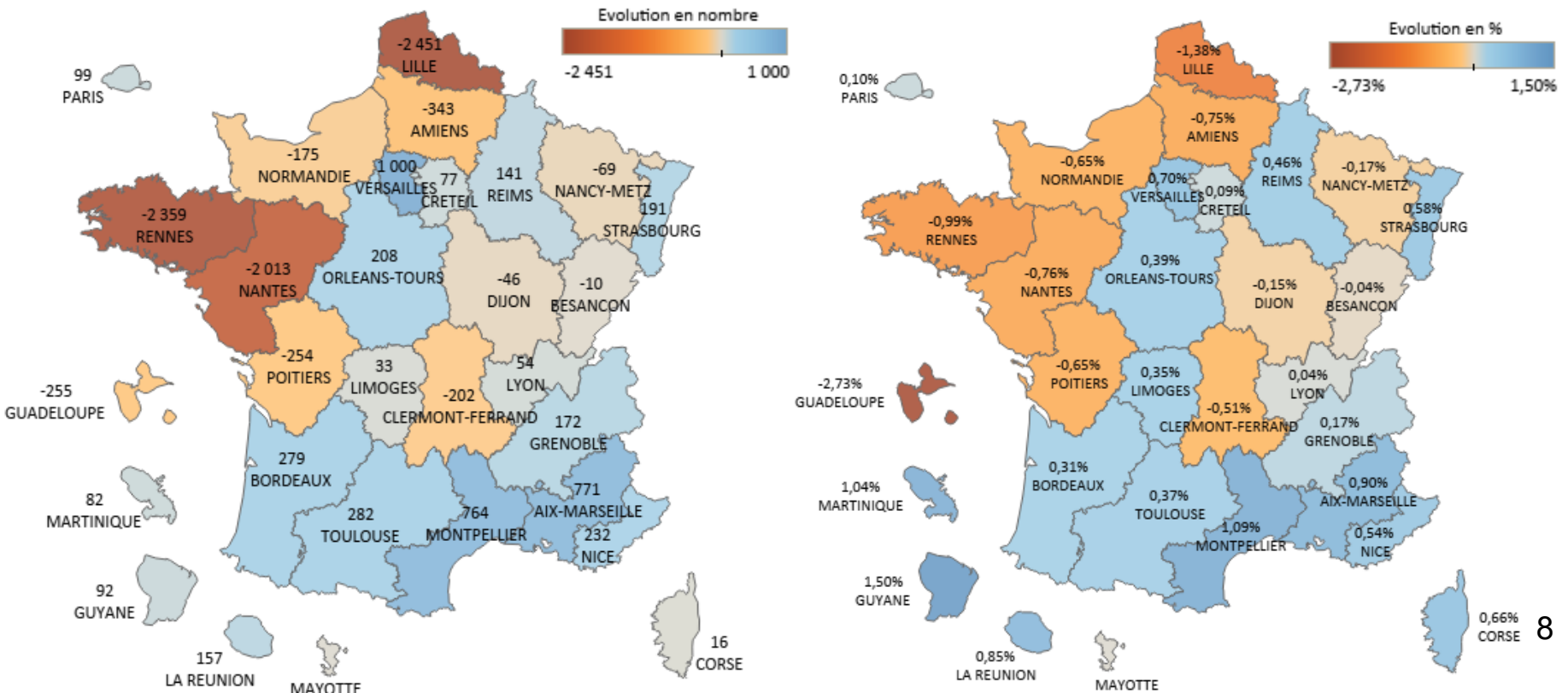
2nd degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2023 et 2024



2. Les constats statistiques de la rentrée 2024

➤ **Le sous contrat dans son ensemble 1^{er} et 2nd degrés connaît une très légère baisse de 0,19% (-3 952 élèves).**

1^{er} et 2nd degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2023 et 2024



Sommaire

Les moyens de la rentrée 2025 Programme 139

1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2025
2. Les constats statistiques de la rentrée 2024
3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

- **Les caractéristiques du schéma d'emploi 2024 :**
 - Un schéma d'emploi à zéro sur le budget enseignement scolaire mais légèrement négatif dans l'enseignement public comme privé.**
 - Un schéma d'emploi à -60 ETP pour l'enseignement privé sous contrat**
 - Besoin en emplois** pour la mise en place des mesures de « choc des savoirs »

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

- **La ventilation des postes pour l'enseignement catholique est effectué à la suite d'une large concertation :**
 - Les échanges en amont avec les académies, dès novembre 2024, permettent de comprendre les besoins et spécificités locales, et les attentes des rectorats.
 - L'analyse, pour chaque académie, des **évolutions démographiques** constatées à la rentrée 2024, des conditions sociales avec la prise en compte renforcée de **l'IPS**, et des **taux d'encadrement rapportés à une moyenne nationale**, permet d'évaluer les besoins en emplois, et de répartir au mieux les emplois à redéployer.
 - A cette variation en emplois, s'ajoutent les objectifs ministériels d'ouverture de **dispositifs d'inclusion**, les projets au titre de la **politique de réussite éducative** portée par le SGEC (handicap, décrocheurs, allophones, etc.), le soutien à **des projets spécifiques** (ouverture d'établissements, montées pédagogiques).
 - Le dialogue mené avec le SGEC permet d'affiner les propositions et d'évaluer, en lien avec les académies, les projets présentés.

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

➤ **Les mesures en faveur de la réussite éducative, dans 22 académies. Ces moyens sont destinés à des projets proposés sur différentes thématiques:**

- ULIS
- Dispositifs d'aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire
- SEGPA
- UP2A et dispositifs d'accueil FLE (accueil des élèves allophones)

→ **69 ETP redéployés**

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

➤ **Après ventilation des mesures :**

11 académies connaissent une diminution de leur dotation en ETP

1 académie a une dotation stable (Mayotte)

18 académies sont en progression de leur dotation en ETP

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

P.139 - Moyens de la Rentrée 2025						
P.139 Enseignement privé sous contrat 1er et 2nd degrés	Variations en emplois	Accompagnement 4e-3e	ULIS	Autres PRE*	Accompagnement de projets spécifiques	TOTAL MOYENS RS 2025
	B	C	D	E	F	G= B+C+D+E+F
AIX-MARSEILLE	14,00	4,75	2,00	0,00	0,00	20,75
AMIENS	-12,00	3,30	1,00	0,50	0,00	-7,20
BESANCON	-7,00	1,90	0,00	0,00	0,00	-5,10
BORDEAUX	8,00	4,75	6,00	0,50	0,00	19,25
CLERMONT-FERRAND	-10,00	1,70	1,00	2,00	0,00	-5,30
CORSE	1,00	0,25	0,00	1,00	0,00	2,25
CRETEIL	9,00	3,25	3,00	3,00	5,00	23,25
DIJON	1,00	1,50	0,00	1,00	1,00	4,50
GRENOBLE	2,00	4,75	4,00	0,00	0,00	10,75
GUADELOUPE	-4,00	0,75	0,00	1,50	0,00	-1,75
GUYANE	0,00	0,75	0,00	1,50	0,00	2,25
LILLE	-97,00	9,75	2,00	0,00	0,00	-85,25
LIMOGES	1,00	0,50	0,00	0,00	0,00	1,50
LYON	5,00	6,00	0,00	0,00	0,00	11,00
MARTINIQUE	0,00	0,75	0,00	0,00	0,00	0,75
MAYOTTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONTPELLIER	7,00	3,75	2,00	0,00	0,00	12,75
NANCY-METZ	-5,00	2,00	1,00	0,00	0,00	-2,00
NANTES	-60,00	13,50	4,00	1,50	0,00	-41,00
NICE	13,00	1,75	1,00	2,00	0,00	17,75
NORMANDIE	-25,00	6,00	5,00	0,00	0,00	-14,00
ORLEANS-TOURS	1,00	2,80	1,00	0,00	0,00	4,80
PARIS	-50,00	3,00	0,00	2,00	0,00	-45,00
POITIERS	-9,00	2,50	0,00	0,00	0,00	-6,50
REIMS	-2,00	1,50	2,00	0,00	0,00	1,50
RENNES	-80,00	11,00	8,00	1,50	0,00	-59,50
REUNION	5,00	1,00	0,00	0,00	6,00	12,00
STRASBOURG	3,00	1,80	0,00	0,00	0,00	4,80
TOULOUSE	3,00	4,00	2,00	1,00	0,00	10,00
VERSAILLES	8,00	4,75	3,00	2,00	0,00	17,75
TOTAL BOPA	-280,00	104,00	48,00	21,00	12,00	-95,00
NVELLE CALEDONIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POLYNESIE F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ST PIERRE ET M.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BOPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL	-280,00	104,00	48,00	21,00	12,00	-95,00
Réserve autres réseaux	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00
TOTAL P.139	-245,00	104,00	48,00	21,00	12,00	-60,00